



**BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX**

**[www.mairie-cestas.fr](http://www.mairie-cestas.fr)**

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

**ARRETE DU MAIRE N° SG/215/2022**

**OBJET : Ouverture au public de la piste cyclable chemin de Marticot, dans sa partie comprise entre d'une part le plateau de la route de Fourc et le chemin de Marticot, et d'autre part au droit de la Sté LECTRA sis N° 23 chemin de Marticot à Cestas**

Le Maire de la Commune de Cestas,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2211-1, L 2212-1 et L 2213-1 à 2213-6 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R 110-2 et R 415.10 ;

VU la huitième partie du Livre I de la signalisation routière ;

VU l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié par l'arrêté du 4 janvier 1995 relatif à l'approbation de modification de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de protéger la sécurité des usagers ;

CONSIDERANT le nouvel aménagement constitué par la piste cyclable en site propre, chemin de Marticot, dans sa partie comprise entre d'une part le plateau de la route de Fourc et le chemin de Marticot et, d'autre part au droit de la Sté LECTRA au sis N° 23 chemin de Marticot ;

CONSIDERANT que cette piste cyclable est communale ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La piste cyclable bidirectionnelle pour cycles à deux roues non motorisés située en site propre sur le chemin de Marticot (dans sa partie comprise entre d'une part le plateau de la route de Fourc et le chemin de Marticot et d'autre part au droit de la Sté LECTRA sis n°23 chemin de Marticot) perdra sa priorité à chaque intersection aux débouchés. Des balises de STOP (AB4) matérialiseront cette mesure.

**ARTICLE 2 :** Les services techniques de la Commune de Cestas seront chargés de la mise en place de la signalisation au moyen de panneaux et de sigles réglementaires.

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Cestas
- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Cestas
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Cestas

**CESTAS, le 24 août 2022**

**Le Maire**

